

# Bachelier en informatique orientation développement d'applications

<b>HELHa Campus Mons</b> 159 Chaussée de Binche 7000 MONS		
Tél : +32 (0) 65 40 41 44	Fax : +32 (0) 65 40 41 54	Mail : <a href="mailto:eco.mons@helha.be">eco.mons@helha.be</a>
<b>HELHa Campus Montignies</b> 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE		
Tél : +32 (0) 71 15 98 00	Fax :	Mail : <a href="mailto:eco.montignies@helha.be">eco.montignies@helha.be</a>

## 1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE ID304 Ethique			
Ancien Code	ECID3B04ID304	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	XIID3040		
Bloc	3B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	2 C	Volume horaire	24 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	HELHa Campus Mons <b>Patricia MOLET</b> ( <a href="mailto:patricia.molet@helha.be">patricia.molet@helha.be</a> ) HELHa Campus Montignies <b>Nathalie ELIAS</b> ( <a href="mailto:nathalie.elias@helha.be">nathalie.elias@helha.be</a> )		
Coefficient de pondération	20		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

## 2. Présentation

### Introduction

Cette unité d'enseignement "Ethique" fait partie du cursus de formation du bloc 3 des études de Bachelier en Informatique de gestion.

Elle concerne l'agir humain de la personne dans sa sphère privée, professionnelle et citoyenne, à travers ce qui s'appelle d'habitude notre vie quotidienne.

Elle vise à sensibiliser l'étudiant, appelé à s'insérer dans le milieu professionnel et dans une société durable, à amorcer et à nourrir une réflexion sur ses responsabilités, présentes et futures, de citoyen, de travailleur et d'être humain.

### Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Compétence 1 **Communiquer et informer**

- 1.2 Mener une discussion, argumenter et convaincre de manière constructive
- 1.4 Utiliser le vocabulaire adéquat

Compétence 3 **S'engager dans une démarche de développement professionnel**

- 3.1 Prendre en compte les aspects éthiques et déontologiques
- 3.3 Développer une pensée critique

### Acquis d'apprentissage visés

Au terme de l'unité d'enseignement "Ethique", l'étudiant sera capable de :

- situer le rôle de la citoyenneté dans une société durable
- définir diverses notions liées à l'éthique
- identifier différents types de jugements
- caractériser quelques conceptions éthiques
- établir le questionnement éthique qui est soulevé, à partir d'un texte ou extrait de texte abordé au cours ou

- en lien avec celui-ci, ou encore à partir de faits de société ou de pratiques professionnelles
- appliquer l'une ou l'autre conception éthique abordée au cours à tel ou tel cas, situation concrète
- énoncer la spécificité de la RSE

### Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun  
 Corequis pour cette UE : aucun

## 3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

ECID3B04ID304A Citoyenneté, éthique et société

24 h / 2 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

## 4. Modalités d'évaluation

Les 20 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

ECID3B04ID304A Citoyenneté, éthique et société

20

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

### Dispositions complémentaires relatives à l'UE

#### Principe général :

La note de l'unité d'enseignement est obtenue en effectuant une moyenne arithmétique pondérée des notes finales obtenues lors des évaluations des différentes activités d'apprentissage qui la composent. Lorsqu'une unité d'enseignement ne contient qu'une activité d'apprentissage, la note de l'unité d'enseignement est la note d'évaluation de cette activité d'apprentissage, note obtenue selon les modalités d'évaluation décrites dans les fiches ECTS de l'activité d'apprentissage.

#### 1. Exceptions :

En cas de mention CM (certificat médical), ML (motif légitime), PP (pas présenté), Z (zéro), PR (note de présence) ou FR (fraude) dans une des activités d'apprentissage composant l'UE, la mention dont question sera portée au relevé de notes de la période d'évaluation pour l'ensemble de l'UE (quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités d'apprentissage composant l'UE).

**N.B.** La non-présentation d'une partie de l'épreuve (par exemple un travail) entraînera la mention PP pour l'ensemble de l'activité d'apprentissage, quelles que soient les notes obtenues aux autres parties de l'évaluation.

Le principe général et les exceptions en matière de pondération des activités d'apprentissage de l'UE et de notation restent identiques quelle que soit la période d'évaluation.

#### 2. Exceptions autres : (Mons)

- D'autres modalités d'évaluation peuvent être prévues en fonction du parcours académique de l'étudiant. Celles-ci seront alors consignées dans un contrat spécifique proposé par le responsable de l'UE, validé par la Direction ou son délégué et signé par l'étudiant pour accord.
- Ainsi, l'étudiant, souhaitant s'impliquer dans une participation citoyenne à travers un mandat au niveau de l'OEH (présidence, vice-présidence, mandat OEH externe dans le pôle hennuyer, à l'ARES ou dans une organisation représentative des étudiants), au niveau de HELHa Sport (présidence, vice-présidence), dans un Conseil HE (Conseil pédagogique, Conseil social) et/ou à l'Organe de Gestion, dans le Conseil du Département Economique de la HELHa, pourrait bénéficier, à sa demande, d'un dispositif d'évaluation différent dans cette UE. Pour cela, il lui faudra prendre contact directement avec la Direction pour lui signifier son souhait d'une telle participation citoyenne et prendre connaissance des modalités spécifiques concernant son implication dans son mandat (**Contrat de valorisation de la participation étudiante - Volet institutionnel**).
- Lors de l'année académique durant laquelle l'UE IG304-Ethique (AA Citoyenneté, éthique et société) est inscrite au programme d'études de l'étudiant, celui-ci prendra contact avec l'enseignant pour obtenir les modalités particulières du travail demandé lors de l'année académique en cours (**Contrat de valorisation de la participation étudiante - Volet réflexif**).
- L'ensemble de cette démarche (Unité Citoyenneté-UC) doit être faite pour le 15 octobre. Durant toute la période que dure cette démarche, l'étudiant ne peut s'absenter du cours. Bien que l'UE (ou l'Activité d'Apprentissage) concernée soit organisée au Q1, l'étudiant, dans le cadre de ce dispositif d'exception, sera évalué à l'issue du Q2 et sera renseigné en 1ère session (Q1) avec un "Motif Légitime" (ML).
- En cas d'échec en 1ère session (Q2), l'étudiant bénéficiant du dispositif d'exception UC, après avoir pris connaissance lors de la consultation des copies des consignes spécifiques de l'enseignant, devra en 2de session (Q3) soit fournir un nouveau travail réflexif selon les prescriptions fixées par l'enseignant, soit,

toujours selon les consignes de l'enseignant, présenter l'examen écrit sur le cours, selon les modalités retenues dans la fiche ECTS.

- En cas de non-respect de ces modalités (par exemple, l'étudiant qui ne prend pas contact avec l'enseignant lors de la période officielle de consultation des copies du Q2 pour connaître les modalités d'évaluation de 2de session au Q3), la note finale correspondra à un "Pas Présenté" (PP).

#### Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur adjoint de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2024-2025).

# Bachelier en informatique orientation développement d'applications

**HELHa Campus Mons** 159 Chaussée de Binche 7000 MONS  
 Tél : +32 (0) 65 40 41 44 Fax : +32 (0) 65 40 41 54 Mail : [eco.mons@helha.be](mailto:eco.mons@helha.be)

## 1. Identification de l'activité d'apprentissage

Citoyenneté, éthique et société			
Ancien Code	3_ECID3B04ID304A	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	MIID3041		
Bloc	3B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	2 C	Volume horaire	24 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	<b>Patricia MOLET</b> ( <a href="mailto:patricia.molet@helha.be">patricia.molet@helha.be</a> )		
Coefficient de pondération	20		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

## 2. Présentation

### Introduction

Cette activité d'apprentissage concerne l'agir de la personne dans sa sphère privée, citoyenne et professionnelle, à travers sa vie quotidienne.

Elle a pour but d'amener l'étudiant, appelé à s'insérer dans le milieu professionnel et dans une société durable, à amorcer et à structurer une réflexion sur ses futures responsabilités de citoyen, de professionnel et d'être humain.

### Objectifs / Acquis d'apprentissage

Au terme de l'activité d'apprentissage, l'étudiant sera capable de :

- Définir, identifier, expliciter et illustrer différentes notions éthiques
- Définir, identifier, expliciter et illustrer la citoyenneté dans ses dimensions historique et actuelle
- Définir, identifier, expliciter et illustrer l'éthique environnementale
- Définir, identifier, expliciter et illustrer le développement durable
- Définir, identifier, expliciter et illustrer la RSE
- Appliquer ces notions à une situation donnée

## 3. Description des activités d'apprentissage

### Contenu

- L'éthique
- Notions liées à l'éthique
- La démarche citoyenne
- L'éthique environnementale
- Le développement durable
- La RSE

### Démarches d'apprentissage

Cours magistral

Mises en situation, travail en équipe ou en individuel (lecture, exercices, réflexion...), films documentaires

Importance de la prise de notes personnelles de l'étudiant

## Dispositifs d'aide à la réussite

Evaluation formative

## Sources et références

Les sources sont reprises dans le support déposé sur ConnectED en regard de l'UE/AA.

## Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Présentations PowerPoint

Documents supplémentaires en fonction de la matière vue au cours

## 4. Modalités d'évaluation

### Principe

Examen écrit 100%

Le résultat des exercices et activités réalisés au cours fait partie intégrante de la matière de l'examen écrit.

### Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation	Exe	100			Exe	100

Exe = Examen écrit

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 20

### Dispositions complémentaires

Exceptions

· D'autres modalités d'évaluation peuvent être prévues en fonction du **parcours académique** de l'étudiant. Celles-ci seront alors consignées dans un contrat spécifique proposé par le responsable de l'UE, validé par la direction ou son délégué et signé par l'étudiant pour accord.

· L'étudiant qui souhaite s'impliquer dans une **participation citoyenne** à travers un mandat au niveau de l'OEH (présidence, vice-présidence, mandat OEH externe dans le pôle hennuyer, à l'ARES ou dans une organisation représentative des étudiants), de HELHa-Sport (présidence, vice-présidence), dans un Conseil HE (Conseil pédagogique, Conseil social) et/ou à l'Organe de Gestion), dans le Conseil de Département Economique de la HELHa, pourrait bénéficier, à sa demande, d'un dispositif d'évaluation différent dans cette UE. Pour cela, il lui faudra prendre contact avec la Direction pour lui signifier son souhait d'une telle participation citoyenne et prendre connaissance des modalités spécifiques concernant son implication dans son mandat (Contrat de valorisation de la participation étudiante - Volet institutionnel). Lors de l'année académique durant laquelle l'UE est inscrite au programme d'études de l'étudiant, celui-ci prendra contact avec l'enseignant pour obtenir les modalités particulières du travail demandé lors de l'année académique en cours (Contrat de valorisation de la participation étudiante - Volet réflexif).

L'ensemble de cette démarche doit être faite pour le 15 octobre.

Bien que l'UE concernée soit organisée au Q1, l'étudiant sera évalué à l'issue du Q2 et sera renseigné en 1ère session (Q1) avec un "Motif Légitime" (ML). En cas d'échec en 1ère session (Q2), l'étudiant bénéficiant du dispositif d'exception, devra en 2de session (Q3) soit fournir un nouveau travail réflexif, soit présenter l'examen écrit sur le cours. Les consignes du titulaire seront fournies à l'étudiant lors de la consultation des copies. En cas de non-respect de ces modalités (l'étudiant ne prend pas contact avec l'enseignant lors de la période officielle de consultation des copies du Q2...), la note finale correspondra à un "Pas Présenté" (PP)

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2024-2025).